

# Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes - version du 28 mars 2014 – Index

La liste rouge de la flore vasculaire a été réalisée par les CBN alpin et du Massif central en 2012. Un groupe d'experts régionaux a été associé aux principales étapes de réalisation de cette liste. La méthodologie utilisée, conforme aux recommandations de l'UICN, est présentée dans un document annexe. La liste rouge, validée par l'UICN puis par le CSRPN a été actualisée en 2014 (passage à TAXREF v5, actualisation des connaissances). Cette actualisation a fait l'objet d'une validation par le CSRPN le 25 mars 2014.

Code TAXREF5: Code taxon dans la version 5 du référentiel national TAXREF

Nom valide TAXREF5: Nom valide taxon dans la version 5 du référentiel national TAXREF

Rang du taxon : Rang taxonomique

### Indigénat en Rhône-Alpes:

I: taxon indigène au sens largeI?: taxon d'indigénat incertain

E: taxon exogène

#### **Cotation UICN et cotation nationale :**

NT : quasi menacéeVU : vulnérable

Vol. vullerableEN : en danger d'extinction

- CR : en danger critique d'extinction

RE : disparue au niveau régional

EW : éteinte à l'état sauvageEx : éteinte au niveau mondial

## **Statuts de protection :**

- PN I : espèce figurant à l'annexe I de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire;
- PN II : espèce figurant à l'annexe II de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;
- PR RA: protection régionale en Rhône-Alpes

# **Critères UICN:**

Utiliser n'importe lequel des	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
critères A à E  A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A1 Réduction de la taille de la p		20070	_ 56/1
déduite ou supposée, dans le p			(a) l'observation directe (sauf A3)
réduction sont clairement rév			(b) un indice d'abondance adapté
cessé.	ersiones en comprises en ont		au taxon
	<b>A2</b> Réduction de la population constatée, estimée, déduite		(c) la réduction de la zone
ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la			d'occupation (AOO) de la zone
réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas		En se basant sur l'un des	d'occurrence (EOO), et/ou de la
comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.			qualité de l'habitat
A3 Réduction de la population	-	éléments suivants :	(d) les niveaux d'exploitation réels
1 1	futur (sur un maximum de 100 ans).		ou potentiels
A4 réduction de la population c	-		(e) les effets de taxons introduits,
supposée (sur un maximum de			de l'hybridation, d'agents
temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les			pathogènes, de substances
causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont			polluantes, d'espèces
peut-être pas comprises O			concurrentes ou parasites
réversibles.			•
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km²	< 5 000 km²	< 20 000 km²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km²	< 500 km²	< 2 000 km²
<b>ET</b> remplir au moins deux des ti	rois conditions a, b ou c suivant	es:	
(a) Sévèrement fragmentées	4	4.5	440
OU nb de localités :	= 1	≤5	≤ 10
(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou			
qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'u	ın des éléments suivants : (i) zo	ne d'occurrence, (ii) zone d'o	occupation, (iii) nb de localités ou de
sous-populations, (iv) nb d'individus matures.			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :			
C1 Un déclin continu estimé			
au moins :	25 % en 3 ans ou 1	20 % en 5 ans ou 2	10 % en 10 ans ou 3 générations
(max. de 100 ans dans	génération	générations	10 % en 10 ans ou 3 generations
l'avenir)			
C2 Un déclin continu			
ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures			
dans chaque sous-	< 50	< 250	< 1 000
population :			
(iii) % d'individus dans	90 – 100 %	95 – 100 %	100 %
une sous-population égal à :			
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou re	streinte		
D1 Nombre d'individus	< 50	< 250	< 1 000
matures			1
OU			
<b>D2</b> Pour la catégorie VU uniquement :			
Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à En règle générale : AOO < 20 km²			
l'avenir par une menace vraise CR.	mbiable pouvant très vite cond	uite le taxon vers EX ou	ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative			
Indiquant que la probabilité	> FO 0/ 5:::: 40	> 20.0/ 5:::: 20 - 5	
d'extinction dans la nature	≥ 50 % sur 10 ans ou 3	≥ 20 % sur 20 ans ou 5	≥ 10 % sur 100 ans
est :	générations	générations	
		-	-